AR Prefecture
016-211602693-20230613-2023_06_01-DE
Reçu le 19/06/2023

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRANZAC

Séance du 13 juin 2023

NOMBRE DES MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois et le treize juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PRANZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de PRANZAC, sous la présidence de Monsieur Bernard TERRADE, Maire.

Date de la convocation : 08 juin 2023

Présents : Mmes, MM. Bernard TERRADE, Antonio GONZALEZ, Danielle BENELLI, Michel VALLADE, René FORT, Karine DEVAUT, Carla DE OLIVEIRA, Karine RONCIN, Mathieu SAUVAGE, Arnaud TROUSSELIER, Luc GARITEY, Evelyne PICHON

Excusés : Mme Fanny MERCIER ; Johann MOREAU ; Vanessa CORBINEAU

- Mme Fanny MERCIER a donné pouvoir à M. Bernard TERRADE

Monsieur Michel VALLADE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_06_01
SUBVENTION : AIDE A LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le Département avait engagé depuis 2012 un dispositif de destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble du département avec une aide financière en partenariat avec les communes volontaires, dispositif dans lequel la Commune de PRANZAC s'était engagée.

La loi NOTRe a supprimé la clause de compétence générale des départements et ces derniers ne peuvent plus être opérateurs de la lutte contre le frelon asiatique. Le Département de la Charente n'a pu renouveler en 2017 son engagement financier envers les communes. Cependant la Commune de PRANZAC souhaite maintenir une aide à ses administrés lorsqu'ils feront appel à un désinsectiseur professionnel pour détruire un nid de frelons asiatiques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de participer à hauteur de 50 € chaque fois qu'un administré aura fait appel à un désinsectiseur professionnel pour détruire un nid de frelons asiatiques.

L'usager devra transmettre une demande à la mairie accompagnée de la copie de la facture, d'un justificatif de domicile et d'un relevé d'identité bancaire.

Cette dépense sera imputée au compte 65741

POUR = 13 - CONTRE = 0 - ABSTENTION = 0

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE,
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Bernard TERRADE

MAIRIE DE PRANZAC 16 - CHARENTE